

Conclusion

par Jean-Marie Compte

BM de Poitiers

Notre exposé serait insuffisant s'il passait sous silence les questions que soulève l'évolution des pôles associés.

Il s'est établi pour longtemps sur le plan local une manière de travailler ensemble, et l'ouverture prochaine de la bibliothèque municipale à vocation régionale de Poitiers, dont la vocation scientifique est très loin d'être exclusive d'une mission générale, devrait encore faciliter cela.

Mais un réseau, pourvu qu'il repose sur un partage bien défini de missions et d'attributions mises au service d'objectifs communs, doit, pour bien vivre, être fortement animé. Son fonctionnement, non seulement sur le plan documentaire, mais aussi sur le plan scientifique, doit obéir à des règles plus conformes à l'égalité entre tous ses partenaires que celles qui l'encadrent aujourd'hui. Certes, il existe une procédure, et des échanges réguliers. Mais ceux-ci se déroulent encore trop exclusivement selon un principe de verticalité. Il conviendrait de mettre en œuvre un fonctionnement beaucoup plus transversal. La circulation de l'information est à ce prix.

Certes, la tradition et les missions fondamentales de la Bibliothèque nationale de France sont centralisatrices. Mais on sent bien dans ce pays depuis les lois de décentralisation une aspiration à d'autres rapports ; à d'autres formes de coopération entre la plus grande des biblio-

thèques et les plus petites. La création de pôles associés, celle du Catalogue collectif de France répondent à des besoins exprimés par le public des bibliothèques qui ne saurait se contenter aujourd'hui des moyens traditionnels.

Cette politique a déjà eu des conséquences très positives. D'abord elle exige une évaluation permanente de l'application de ses objectifs. À ce propos, aussi longtemps que ceux-ci seront tenus il ne devrait pas être envisagé d'en supprimer ou d'en diminuer le financement, même s'il y a un partage consenti des sacrifices.

Ensuite, elle a permis d'élaborer des politiques partagées d'acquisitions, d'accroître les compétences scientifiques des divers partenaires et de les motiver sur des sujets jusqu'ici mal représentés dans les collections proposées au public. Il reste à travailler encore, pour mieux l'équilibrer et mieux en définir les modalités, sur l'échange d'information bibliographique. La réforme du Dépôt légal participe assurément de cette évolution amorcée à partir des pôles associés.

Enfin, je veux dire en terminant que le pôle associé de Poitiers relève d'une conception du développement local qui assigne à la bibliothèque un rôle éminent, à partir duquel on peut penser que, comme partenaire de la Bibliothèque nationale de France, elle représente un élément fort de l'aménagement culturel du territoire.